

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 06 AVRIL 2023

Après présentation de l'ensemble des chiffres composant les comptes administratifs 2022 et les budgets primitifs 2023, par Francis Thiébaud, adjoint aux finances, le conseil municipal a délibéré comme suit :

Les comptes de gestion établis par le trésorier et les comptes administratifs ont été approuvés.

Après affectation à la section d'investissement, les 3 budgets dégagent chacun un excédent de fonctionnement à reporter de : 150 011,53 € pour le budget général, 13 432,18 € pour le budget de l'eau et 55 373,53 € pour le budget assainissement.

Les taux des impôts directs locaux restent inchangés pour l'année 2023 : 37,09 pour le foncier bâti, 34,97 pour le foncier non bâti et 6,10 pour la taxe d'habitation.

Vu les travaux importants concernant le remplacement des réseaux d'eau potable et pour faire face aux remboursements des nouveaux emprunts contractés ainsi qu'à l'inflation des prix des fournitures et des travaux, il est nécessaire d'augmenter les tarifs de l'eau potable à compter du 1^{er} juin 2023.

Abonnement annuel 65 € au lieu de 60 €.

Consommation + 5 centimes par m³, soit

Jusqu'à 200 m³ : 1.40 € le m³

de 201 m³ à 500 m³ : 1.30 € le m³

de 501 m³ à 900 m³ : 1.20 € le m³

au delà de 901 m³ : 1.10 € le m³

Les tarifs d'assainissement sont inchangés, soit : abonnement annuel 30 €, M³ consommé 1.30 €

Les budgets primitifs ont été votés à l'unanimité :

Budget général équilibré à : fonctionnement 1 065 686,53 €, investissement : 463 527,85 €. Outre, les reports de 2022, les principales dépenses d'investissement sont : travaux en forêt (13 000 €), voirie (40 000 €), achat de matériel (14 000 €), travaux de bâtiments (fresque sur mur école maternelle, toiture mairie, brûleur chauffage église, et autres) (82 500 €) et remboursement d'emprunts (78 500 €)

Budget de l'eau en équilibre : fonctionnement 196 802,18 €, investissement 408 070,27 €. Outre, les reports de 2022, les dépenses d'investissement consistent aux travaux de réseaux (140 000 €), au schéma directeur d'eau potable (100 000 €) et au remboursement d'emprunts (47 000 €).

Budget de l'assainissement : fonctionnement 165 690,53 €, investissement 176 111,00 €.

Les principales dépenses d'investissement consistent au schéma directeur d'assainissement (67 000 €) et au remboursement d'emprunts (52 300 €).

Dans le cadre d'un projet pédagogique, une fresque, réalisée par Madame Audrey Hantz graphiste, pourrait être réalisée sur le mur de l'école maternelle. Le coût estimatif de ce projet est de 6 200 €. L'aide des financeurs est sollicité pour cette réalisation.

Une subvention de 13,95 € par élève, soit 15% du coût du séjour, est accordée à 11 élèves du collège des Combelles ayant participé à un séjour de ski.

Pour faire suite à une décision de la commission de surendettement, le conseil acte un effacement de dettes, soit : 110,58 € sur le budget eau et 50,55 € sur le budget assainissement.

Concernant le projet de lotissement à la Grande Côte, l'entreprise qui devait intervenir pour couper la partie boisée (carrière) début mars a reportée son intervention en septembre 2023.

Il est à espérer que cette modification de calendrier dans l'aménagement de ce lotissement ne va pas avoir de répercussions néfastes sur le projet « Age et Vie » concernant la construction de 16 logements pour personnes âgées.

Une enquête publique concernant le projet de voie verte se déroulera du 02 mai au 05 juin. Cette voie empruntera le tracé de l'ancienne voie ferrée.